

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
COMMUNE DE GUEREINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 16 avril 2025

Date de convocation :
11 avril 2025

Le seize avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS sous la présidence du Maire Madame Claude CLEYET-MARREL

Nombre de Conseillers :
Convocation du 11 avril 2025

En exercice : 13
Présents : 11
Absents : 2
Dont représentés : 0

Etaient présents : 11
Madame CLEYET-MARREL Claude, Monsieur SEVES Thierry, Madame TRONCI Delphine, Monsieur MARAILLAC Jacques, Madame GAMBINO Béatrice, Monsieur MICHEL Daniel, Monsieur DUFOUR Stéphane, Madame GOUILLON Nathalie Madame GUYON Anne, Monsieur PERRI Laurent, Monsieur VIOLLET Fabrice

Nombre de Suffrages exprimés :
11

Etaient absents : 2
Madame CLEANTHOUS Sandra
Monsieur MELINON Stéphane

Madame GAMBINO Béatrice est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

N° 2025-04-16-01

OBJET : RENOVATION DE LA CANTINE ET DE LA SALLE CLAUDE JACQUET

Après un tour de table où toutes les personnes se présentent, Madame Blandine MARMETH de l'Agence d'ingénierie de l'Ain rappelle que des études complémentaires ont été faites suite à la validation de l'APS.

Elle donne la parole à Monsieur Anthony BAUTISTA du Bureau d'études techniques (A2 Ingénierie) qui expose les résultats des sondages géotechniques de la société Alpha Sol, sondages qui montrent une insuffisance des fondations actuelles et la nécessité de réaliser un renfort important par le biais de micropieux ; de plus de nombreuses fissures sont visibles sur les 2 façades de la salle Claude Jacquet construite dans les années 1970 et de la cuisine à l'arrière du bâtiment qui date des années 1980. Le constat est, après recalcul de charges de la structure métallique, une insuffisance de portance des charges actuelles.

Le constat est d'une part le renforcement de la charpente métallique et d'autre part le renforcement des fondations.

Le coût de rénovation de l'ensemble est nettement revu à la hausse avec un montant pouvant être identique à la construction d'un bâtiment neuf.

Il rappelle que la mission qui a été confiée est de rénover le bâtiment : couverture et isolation principalement sur la base des normes actuellement en vigueur.

À la suite de cette étude qui modifie totalement le projet initial, les conseillers municipaux se réunissent à huis clos.

A la question : - faut-il arrêter le projet ? Les conseillers votent :

Contre : 0 -abstention : 1 -Abandon du projet initial : 10

Accusé de réception en préfecture
001-210101838-20250416-2025-04-16-01-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

A la question : faut-il fermer le bâtiment « cantine + périscolaire » » pour des questions de sécurité des biens et des personnes ?

Contre : 1 - abstention : 0 -fermeture : 10

A la question : la fermeture doit-elle intervenir le 18 avril ou être reportée au 3 juillet ?

Contre : 0 - abstention : 0
A l'unanimité : fermeture vendredi 18 avril.

Après ce vote, le huis clos étant terminé, il est demandé à Blandine MARMETH de l'ADIA de chiffrer pour juillet 2025 la démolition totale du bâtiment.

L'arrêt du projet de rénovation met un terme aux différents marchés : CT, CSPS, MOE. Les indemnités de résiliation des marchés seront négociées par l'ADIA et proposées à la Commune.

Le Maire,
Madame Claude CLEYET-MARREL.

